Numéro 34 -Novembre 2014

L'Officiel du Badminton

journal officiel de la Fédération Française de Badminton

SECTEUR VIE SPORTIVE

Attribution d'une compétition

CA 27 septembre 2014

Le CA valide la candidature du Volant des 3 frontières (68) à l'organisation du championnat de France Vétéran 2015, à Village Neuf et Saint-Louis.

Critères de qualification aux JO 2016

BF 11 octobre 2014

Le BF valide l'application des critères de la BWF comme critères de qualification pour les athlètes français aux JO 2016

Nouveau classement

BF 11 octobre 2014

Mise en ligne du nouveau classement pour test en parallèle de l'ancien classement
http://www.ffbad.org/actus-24/2014/la-version-experimentale-du-nouveau-classement-est-en-ligne
Remontée des remarques des dirigeants et des joueurs à effectuer sur : http://support.ffbad.com/open.php

SECTEUR ADMINISTRATIF

Réhabilitation du comité de l'Essonne

CA 27 septembre 2014

Le comité de l'Essonne ayant organisé une assemblée générale au cours de laquelle un conseil d'administration a été élu, le CA a décidé de redonner son habilitation à ce comité.

Assemblée générale 2015

BF 11 octobre 2014

Le BF valide la candidtaure de la ligue Aquitaine à l'organisation de l'assemblée générale 2015 qui se tiendra à Arcachon les 25 et 26 avril.

SECTEUR PROJET 2020

Dialogue de gestion 2014

BF 11 octobre 2014

Validation par le BF des propositions d'attribution de subvention aux ligues métropolitaines formulées par la commission dans le cadre du dialogue de gestion 2014.
Un ajustement spécifique du calendrier est prévu pour les ligues ultra-marines.

Campagne CNDS équipement octobre 2014

BF 11 octobre 2014

Le BF soutient les deux projets proposés à la campagne du CNDS équipement 2014 :
- La Chatre
- Basse-Ham

Abréviations utilisées

AG	Assemblée générale
BF	Bureau fédéral
CA	Conseil d'administration
CPL	Conseil des présidents de ligue
DTN	Directeur (ou Direction) technique national(e)
EFB	École française de Badminton
ETR	Équipe technique régionale
GdB	Guide du Badminton
ICN	Interclubs nationaux
IFB	Internationaux de France de Badminton
RGC	Règlement général des compétitions
TIJ	Trophées interrégionaux jeunes
TNJ	Trophées nationaux jeunes
RDJ	Rencontres départementales jeunes
CFA	Commission fédérale d'appel
CNJ	Commission nationale jeunes
CIEL	Commission informatique et logiciels
PES	Parcours de l'excellence sportive
CNA	Commission nationale d'arbitrage

LES ANNEXES

Annexe 1	Compétitions internationales de référence
Annexe 2	Barème de points des résultats en compétition de référence
Annexe 3	Compétitions fédérales individuelles
Annexe 4	Championnat de France individuel
Annexe 5	Championnat de France - règles de sélection
Annexe 6	Championnat de France - dispositions pour la saison 2014 - 2015
Annexe 7	Championnat de France Jeunes - règlement
Annexe 8	Championnat de France Jeunes - dispositions pour la saison 2014 - 2015
Annexe 9	Championnat de France des comités départementaux Jeunes - règlement
Annexe 10	Championnat de France des comités départementaux Jeunes - J1 et J2 barrage
Annexe 11	Championnat de France des comités départementaux Jeunes - finale
Annexe 12	Championnat de France des comités départementaux Jeunes - note aux JA
Annexe 13	Championnat de France des comités départementaux Jeunes - dispositions pour la saison 2014 - 2015
Annexe 14	Championnat de France des comités départementaux Jeunes - amendes et pénalités
Annexe 15	Championnat de France Vétérans - règlement
Annexe 16	Championnat de France Vétérans - dispositions pour la saison 2014 - 2015

GdB

Compétitions Internationales de référence

Annexe 1
adoption :
entrée en vigueur : 01/10/2014
validité : saison 2014/2015
secteur : VS
remplace : Chapitre 3.2.A1-2013/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

LISTE & GRADE DES COMPETITIONS INTERNATIONALES ADULTES ET JEUNES REFERENCEES PRISES EN COMPTE POUR LE CLASSEMENT PERMANENT PAR POINTS

1. LISTE EXHAUSTIVE PUBLIEE EN DEBUT DE SAISON SPORTIVE

saison 2014 / 2015

grade	Compétitions BWF & BE Sen & U19	grade	Compétitions Jeunes U17 U15 U13
A	World Championships	K	European U17
A	Olympic Games	L	6 Nations U17
B	Super Serie Premier	M	Circuit Elite Danois U17
C	Super Series	N	Langenfeld U17
D	Grand Prix Gold	N	German Master U17
D	European Ind & Team	O	Swiss Junior U17
E	Grand Prix	P	BC Victoria Honsbroeck U17
E	World U19	P	European U15
F	YOG / JOJ	P	Olve U17
F	International Challenge	P	8 Nations U15
G	International Series	P	England BE GOLD U17
G	European U19	P	Adria Youth Cup U17 (Croatie)
H	Future Series	P	TEM Youth U17 (Slovénie)
H	Open A U19	Q	Circuit Elite Danois U15
H	6 Nations U19	Q	Langenfeld U15
H	Circuit Elite Danois U19	R	BC Victoria Honsbroeck U15
J	Langenfeld U19	R	TEM Youth U15 (Slovénie)
K	Open B U19	R	Adria Youth Cup U15 (Croatie)
N	England BE GOLD U19	R	Swiss Junior U15
N	BC Victoria Honsbroeck U19	R	England BE GOLD U15
N	Open C U19	R	Olve U15
		S	Circuit Elite Danois U13
		T	Refrath U13 (Allemagne)°
		T	BC Victoria Honsbroeck U13
		T	Glasgow International Youth U13
		T	England BE GOLD U13
		T	Olve U13

GdB

Barème de points des résultats en compétition de référence

Annexe 2
adoption :
entrée en vigueur : 01/10/2014
validité : permanente
secteur : Vie Sportive
remplace : Chapitre 3.2.A2-2013/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

	Codes	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T
Tableau final	V	3888	3572	3402	2916	2430	1944	1458	972	810	648	486	324	270	216	162	108	90	72	54	36
	F	3402	3062	2916	2430	1944	1458	972	810	648	486	324	270	216	162	108	90	72	54	36	30
	1/2F	2916	2552	2430	1944	1458	972	810	648	486	324	270	216	162	108	90	72	54	36	30	24
	1/4F	2430	2041	1944	1458	972	810	648	486	324	270	216	162	108	90	72	54	36	30	24	18
	1/8F	1944	1531	1458	972	810	648	486	324	270	216	162	108	90	72	54	36	30	24	18	12
	1/16F	1458	1021	972	810	648	486	324	270	216	162	108	90	72	54	36	30	24	18	12	0
	1/32F	972	851	810	648	486	324	270	216	162	108	90	72	54	36	30	24	18	12	0	0
	1/64 F	810	680	648	486	324	270	216	162	108	90	72	54	36	30	24	18	12	0	0	0
Qualifications	Q-F	810	680	648	486	324	270	216	162	108	90	72	54	36	30	24	18	12	0	0	0
	Q-1\2	648	510	486	324	270	216	162	108	90	72	54	0	30	24	0	12	0	0	0	0
	Q-1\4	486	340	324	270	216	162	108	90	72	54	0	0	24	0	0	0	0	0	0	0
	Q-1\8	324	284	270	216	162	108	90	72	54	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Remarque : en tournois des catégories U19 à U13, si le joueur ne gagne aucun match dans un tableau, il ne marque aucun point.

GdB

Compétitions fédérales individuelles modalités

Annexe 1
adoption : CA. du 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : permanente
secteur : Vie Sportive
remplace : Chapitre 4.0.A1-2013/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

	Nombre de participants par discipline					Obs.
	SH	SD	DH	DD	Mx	
	(joueurs)	(joueurs)	(paires)	(paires)	(paires)	
Championnat de France Seniors (Qualifications)	16	16	16	16	16	(1)
Championnat de France Seniors (Tableau principal)	28	24	16	16	16	(1)
Championnats de France Jeunes	16	16	16	16	16	(1) (2)
Championnat de France Vétérans	48	48	36	36	36	(3)

Observations :
(1) Tableaux de dimensions fixes
(2) Dimension des tableaux pour chaque catégorie : Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors
(3) Dimensions de tableaux indicatives, chaque tableau étant organisé pour les 7 tranches d'âge

2. MODE DE COMPETITION

Toutes les compétitions fédérales individuelles se disputent par élimination directe, à l'exception :
– du Championnat de France Vétérans pour lequel, en fonction du nombre de participants, des poules préliminaires peuvent être organisées.

3. TETES DE SERIE

Par analogie avec les compétitions majeures de la BWF, le nombre de têtes de série est le suivant, en fonction des dimensions des tableaux :
– 5 à 9 inscrits 2 têtes de série,
– 10 à 20 inscrits 4 têtes de série,
– 21 à 39 inscrits 8 têtes de série,
– au delà 12 têtes de série.

GdB

Championnat de France Individuel
règlement

Règlement
adoption : CA 22/03/2014.
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : permanente
secteur : Vie Sportive
remplace : Chapitre 4.1-2013/1
nombre de pages : 2 + 5 annexes

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. GENERALITES

1.1. Définitions

1.1.1. On entend par championnat de France une compétition attribuant des titres fédéraux individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles).

1.1.2. Le Championnat de France individuel est ouvert à toutes les catégories d'âge à partir de minime.

1.1.3. Le nom de cette compétition est « Championnat de France »

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition

2. PARTICIPATION

La participation est limitée dans les conditions décrites ci-après.

2.1. Nationalité

Les critères de participation concernant la nationalité sont définis dans le règlement du statut des étrangers, chapitre 2.2 du guide du badminton, article 3.

2.2. Licences

Seuls peuvent être admis à participer aux championnats de France les joueurs régulièrement licenciés à la FFBaD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour les compétitions visées.

2.3. Critères d'admission

Sous réserve des conditions ci-dessus, peuvent être admis aux différentes compétitions les joueurs remplissant les conditions détaillées dans l'annexe 4.1.A1 du présent règlement. L'inscription vaut pour les qualifications et le tableau principal.

3. MODALITES D'ENGAGEMENT

Les joueurs désirant participer sont tenus de respecter les modalités ci-après. Leur non-respect peut entraîner le refus d'une inscription.

3.1. Contenu des engagements

Pour cette compétition, les engagements doivent être effectués soit par le joueur, soit par son club.
Les engagements sont constitués par les pièces suivantes :
- formulaire individuel figurant en annexe 4.1.F1 dûment rempli et paraphé par le joueur ;
- règlement des droits d'inscription.

3.2. Droits d'inscription

3.2.1. L'inscription est soumise au versement de droits. Ces droits sont à verser par le joueur au moyen d'un chèque signé libellé à l'ordre de la FFBaD.
Le montant des droits d'inscription est précisé en annexe 4.0.A2 pour chaque discipline.

3.2.2. En cas de désistement sans motif valable et dûment justifié après la date limite indiquée en Annexe 4.1.A1, les droits d'inscription restent acquis à la Fédération (cf. article 4.3.3 du Règlement Général des Compétitions).

3.3. Délais

Les engagements doivent parvenir au siège fédéral par courrier dans les délais requis à l'attention du responsable de la Commission Nationale des Compétitions.
Ces délais sont établis pour chaque compétition par circulaire annuelle émise par la Commission Nationale Compétitions.

4. DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

4.1. Structure des compétitions

L'annexe 4.0.A1 précise la structure de la compétition à disputer dans chaque discipline :

- nombre de joueurs admis dans les tableaux ;
- mode de compétition (élimination directe intégrale ou poules préalables à l'élimination directe) ;
- nombre de têtes de série ;
- modalités de classement dans les poules éventuelles ;
- modalités de confection des tableaux.

4.2. Arbitrage

4.2.1. Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un Juge-Arbitre désigné par la Commission Nationale d'Arbitrage. Celui-ci doit veiller à l'égalité de traitement de tous les compétiteurs et à l'application de l'ensemble des règlements édictés par la BWF et la FFBaD et applicables à la compétition concernée.

4.2.2. La validité des inscriptions ayant été vérifiée par le secrétariat fédéral lors de leur réception, le juge-arbitre n'aura à vérifier que l'identité des joueurs présents. Il s'assurera du bon arbitrage des matches et conseillera les arbitres.

4.2.3. Les arbitres seront également désignés par la CNA. Les juges de ligne seront désignés par l'organisateur de la compétition sous le contrôle de la Commission Nationale d'Arbitrage.

5. REMPLACEMENTS ET PROMOTIONS

5.1.1. Les règles de remplacement des joueurs/paires en cas de forfait sont calquées sur les règlements de la BWF.

5.1.2. Si une place est vacante dans le tableau principal suite à un forfait, le joueur/paire le mieux classé non accepté dans le tableau principal et qui n'a pas encore perdu de match en qualification, peut être placé à cette place vacante. Un match de qualification peut-être interrompu si besoin.

5.1.3. Si une place est vacante dans le tableau de qualification, le joueur/paire le mieux classé non accepté dans le tableau de qualification, peut être placé à cette place vacante.

5.1.4. Lorsque plus d'une place est vacante, les positions sont attribuées par tirage au sort.

6. MODALITES D'APPLICATION

La Commission Fédérale des Compétitions et Commission Nationale d'Arbitrage sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de veiller à la bonne application de ces modalités.

7. LISTE DES ANNEXES

- Annexe 4.0.A1. Modalités des compétitions
- Annexe 4.0.A2. Montant des droits d'engagement
- Annexe 4.1.A1. Sélection des joueurs au Championnat de France
- Annexe 4.1.A2. Dispositions saison du Championnat de France
- Annexe 4.1.F1. Formulaire d'engagement au championnat de France

GdB

Championnat de France
règles de sélection

Annexe 1
adoption : CA du 22/03/2014.
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : permanente
secteur : Vie Sportive
remplace : Chapitre 4.1.A1-2013/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

La Commission prendra en compte le Classement Permanent Par Points (CPPP) pour faire la sélection.

1. SELECTION DES JOUEURS EXEMPTES DES QUALIFICATIONS

Simple Messieurs (24 qualifiés directs sur un tableau de 28)
Sont exemptés des qualifications, s'ils sont inscrits, les **24 joueurs** les mieux classés

Simple Dames (20 qualifiées directes sur un tableau de 24)
Sont exemptées des qualifications, si elles sont inscrites, les **20 joueuses** les mieux classées

Double Messieurs (12 paires qualifiées directes sur un tableau de 16)
Sont exemptées des qualifications, si elles sont inscrites, les **12 paires** les mieux classées en additionnant les points de chaque joueur

Double Dames (12 paires qualifiées directes sur un tableau de 16)
Sont exemptées des qualifications, si elles sont inscrites, les **12 paires** les mieux classées en additionnant les points de chaque joueuse

Double Mixte (12 paires qualifiées directes sur un tableau de 16)
Sont exemptées des qualifications, si elles sont inscrites, les **12 paires** les mieux classées en additionnant les points de chaque joueur

2. SELECTION DES JOUEURS POUR LES QUALIFICATIONS

Simple Messieurs (4 qualifiés – 16 places)
Seront retenus parmi les inscrits, les 14 meilleurs classés suivant les joueurs exemptés des qualifications. Les 2 places restantes sont laissées à disposition de la commission pour des joueurs dont la raison de l'absence parmi les 38 meilleurs est jugée suffisante pour qu'ils soient repêchés. Au cas où il n'y aurait pas de repêchage, les 15e et 16e seraient retenus.

Simple Dames (4 qualifiées - 16 places)
Seront retenues parmi les inscrites, les 14 meilleures classées suivant les joueuses exemptées des qualifications. Les 2 places restantes sont laissées à disposition de la commission (idem simple messieurs).

Double Messieurs (4 paires qualifiées - 16 places)
Seront retenues parmi les inscrites, les 15 meilleures paires suivant celles exemptées des qualifications en additionnant les points des 2 joueurs. La place restante est laissée à disposition de la commission (idem simple messieurs).

Double Dames (4 paires qualifiées - 16 places)
Seront retenues parmi les inscrites, les 15 meilleures paires suivant celles exemptées des qualifications en additionnant les points des 2 joueuses. La place restante est laissée à disposition de la commission (idem simple messieurs).

Double Mixte (4 paires qualifiées - 16 places)
Seront retenues parmi les inscrites, les 15 meilleures paires suivant celles exemptées des qualifications en additionnant les points des 2 joueurs. La place restante est laissée à disposition de la commission (idem simple messieurs).

GdB

Championnat de France
Dispositions pour la saison 2014-2015

Annexe 2
adoption CA du 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : saison 2014-2015
secteur : Vie Sportive
remplace : Chapitre 4.1.A2-2013/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. Date et Lieu

Du 29 janvier au 1er février 2015, lieu et organisateur à déterminer.
Les qualifications se déroulent le jeudi 29 janvier 2015.
Le tableau principal a lieu du vendredi 30 janvier au dimanche 1er février 2015.

2. Écheanciers

2.1. Inscriptions

- Date de lancement : 3 novembre 2014
- Date limite : 1er decembre 2014
- Date de prise en compte du CPPP : 7 décembre 2014

2.2. Championnat de France

- Date d'envoi de la liste des qualifiés : 18 décembre 2014
- Date de prise en compte du CPPP pour les tableaux : 18 janvier 2015
- Date de désistement sans justification 22 janvier 2015
- Date de diffusion des tableaux : 22 janvier 2015

2.3. Droits d'inscription

Le montant des inscriptions est fixé comme suit :

- 18 € par joueur en simple ;
- 11 € par joueur en doubles.

Le chèque signé du montant des droits d'inscription doit être joint au formulaire d'inscription ; ainsi qu'un R.I.B. pour les remboursements éventuels.

3. Modalites d'organisation

Seuls les finalistes et vainqueurs participeront aux podiums. Les récompenses des demi-finalistes seront remises à l'issue des demi-finales.

4. Adresses

Site fédéral : www.ffbad.org
Fédération : ffbad@ffbad.org
9-11 avenue Michelet
93583 SAINT-OUEN CEDEX
Téléphone : 01 49 45 07 07
Télécopie : 01 49 45 18 71
CFC : silvia.esousa@ffbad.org

GdB

Championnats de France Jeunes
règlement

Règlement
adoption : CA du 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : permanente
secteur : Vie Sportive
remplace : Chapitre 4.2-2013/1
nombre de pages : 3 + 4 annexes

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. Objet

Le « Championnat de France Jeunes » est une compétition fédérale individuelle à l'issue de laquelle sont décernés, au sens de l'article 7.1.10 du règlement intérieur, les titres de champion de France dans les cinq disciplines et dans les catégories d'âge suivantes :
- juniors ;
- cadets ;
- minimes ;
- benjamins.

La gestion et le suivi du championnat de France Jeunes sont délégués à la commission fédérale chargée des compétitions jeunes (ci-après désignée « La Commission »).

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif du championnat de France Jeunes, ci-après désigné « le championnat ».

2. Organisation

L'organisation du championnat est déléguée à une instance fédérale, un club ou un groupement de clubs, ci-après désigné comme « organisateur ».

L'attribution de l'organisation s'effectue selon les modalités en vigueur pour les compétitions fédérales.

3. Criteres de Participation

3.1. Nationalité

Les critères de participation concernant la nationalité sont définis dans le règlement du statut des étrangers, chapitre 2.2 du guide du badminton, article 3.

3.2. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au championnat les joueurs licenciés à la Fédération et ne faisant l'objet d'aucune suspension, aux dates du championnat.

3.3. Catégorie d'âge

3.3.1. Les joueurs peuvent participer au championnat dans leur catégorie d'âge, ou dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à condition que les critères de qualification le leur permettent. Dans ce cas, le joueur devra s'inscrire dans la même catégorie pour toutes les disciplines.

3.3.2. Les joueurs de catégorie poussin sont autorisés à s'inscrire en catégorie benjamin.

3.4. Critères de qualification

3.4.1. Benjamins, minimes et cadets

16 joueurs/paires par discipline et par catégorie sont qualifiés selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :
- vainqueurs (0 à 3), dans la discipline et dans la catégorie concernée, au cours de l'une des étapes du circuit des Trophées Nationaux Jeunes (TNJ) de la saison ;
- parmi les joueurs/paires non qualifiés selon le critère précédent, les mieux classés (8 à 12), dans la discipline et dans la catégorie concernée, au classement final du circuit TNJ, jusqu'à parvenir à 12 qualifiés ;
- parmi les joueurs/paires non qualifiés selon les critères précédents, les mieux classés (4) au classement permanent par points (CPPP), pour la discipline en question, jusqu'à compléter le tableau de 16.

En doubles, 16 paires par discipline et par catégorie sont qualifiées selon les critères suivants, listés par ordre de priorité décroissante :

- paires vainqueurs (0 à 3), dans la discipline et dans la catégorie concernée, au cours de l'une des étapes TNJ de la saison ;
- parmi les paires non qualifiées selon le critère précédent, les paires les mieux classées (8 à 12), dans la discipline et dans la catégorie concernée, au classement final du circuit TNJ, jusqu'à parvenir à 12 qualifiés ;
- parmi les paires non qualifiées selon les critères précédents, les mieux classées (4) au CPPP, pour la discipline en question et par addition des points des deux joueurs, jusqu'à compléter le tableau de 16.

En cas de force majeure annulant une ou plusieurs étapes et ne permettant pas d'effectuer les trois étapes prévues, le classement du TNJ se fait sur le cumul des points marqués dans les étapes TNJ disputées.

Si toutes les étapes TNJ sont annulées, la qualification au championnat s'effectue au moyen du seul critère CPPP.

3.4.2. Juniors

En simple, sont qualifiés les 16 joueurs inscrits les mieux classés au CPPP.

En doubles, sont qualifiées les 16 paires inscrites les mieux classées au CPPP (par addition des points des deux joueurs).

3.4.3. Remplaçants

Les joueurs/paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPP (par addition des points des deux joueurs pour une paire de double).

4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Délais

Les inscriptions doivent parvenir au siège fédéral par courrier dans les délais requis.

Ces délais sont établis par instruction annuelle émise par la Commission.

4.2. Contenu des inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer par la ligue concernée.

Une paire de double associant des joueurs de deux ligues différentes doit faire l'objet d'une double inscription, par les deux ligues concernées.

Les inscriptions sont constituées au moyen du formulaire 4.2.F1 comprenant les pièces suivantes :

- l'engagement signé par le président de ligue et mentionnant le responsable accompagnateur de la délégation ;
- la liste alphabétique récapitulative des joueurs ;
- les inscriptions des joueurs dans les différents tableaux.

Ces documents doivent être remplis et paraphés par la Ligue.

Le non-respect des dispositions ci-dessus peut entraîner le refus d'une inscription.

4.3. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription est précisé par instruction annuelle, pour chaque discipline.

Les droits d'inscription sont facturés à la ligue par la Fédération, après la compétition et au vu des tableaux définitifs. Ces droits sont à verser à la Fédération par la ligue concernée.

En cas de désistement sans motif valable et dûment justifié, les droits d'inscription restent acquis à la Fédération (cf. article 4.3.3 du Règlement Général des Compétitions).

4.4. Validation et publication des listes

La validité des inscriptions est contrôlée par la Commission.

La liste des joueurs et paires qualifiés et remplaçants est publiée sur le site fédéral 21 jours avant la compétition. Cette liste fait apparaître le critère de qualification retenu pour chaque joueur ou paire.

4.5. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité.

Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée au représentant d'une autre équipe présente, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents.

5. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

5.1. Tableaux

Les tableaux sont constitués de la manière suivante :

- simples hommes : 16 qualifiés ;
- simple dames: 16 qualifiées ;
- double hommes : 16 paires qualifiées ;
- double dames : 16 paires qualifiées ;
- mixte : 16 paires qualifiées.

Tous les tableaux se disputent en élimination directe.

5.2. Remplacement

5.2.1. Disciplines de simple

En cas de forfait d'un joueur, le juge-arbitre fait appel à la liste des remplaçants établie selon l'article 3.4.3 ci-dessus, dans l'ordre de la liste.

5.2.2. Disciplines de doubles

En cas de forfait d'un des joueurs de la paire, a fortiori des deux, celle-ci est déclarée forfait.

En cas de forfait d'une paire, le juge-arbitre fait appel à la liste des remplaçants établie selon l'article 3.4.3 ci-dessus, dans l'ordre de la liste.

5.3. Arbitrage

Le juge-arbitre, ainsi que ses adjoints, sont désignés par la commission nationale d'arbitrage.

Les arbitres sont désignés par la commission nationale d'arbitrage.

Les juges de ligne sont désignés par l'organisateur, sous le contrôle de la commission nationale d'arbitrage.

6. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Les commissions fédérales mentionnées, ainsi que l'organisateur, sont chargés de l'application conforme du présent règlement.

La Commission supervise ces opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du règlement ou du championnat.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée à la Commission est transmise au conseil d'administration fédéral pour décision.

7. LISTE DES ANNEXES

- Annexe 4.0.A1. Modalités des compétitions fédérales individuelles
- Annexe 4.0.A2. Frais d'engagement
- Annexe 4.2.A1 Dispositions saison
- Annexe 4.2.F1 Formulaires d'engagement par les Ligues aux Championnats de France Jeunes (Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins)

GdB

Championnats de France Jeunes

Dispositions pour la saison 2014-2015

Annexe 1
adoption CA du 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : saison 2014-2015
secteur : Vie Sportive
remplace : Chapitre 4.2.A1-2013/1
nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. Date et lieu

Les Championnats de France Jeunes 2015 auront lieu du 14 au 17 mai à Boulazac (AQU-24). Ils seront organisés par la ligue d'Aquitaine et le comité de Dordogne.

2. Mode de Qualification des Joueurs

2.1. Benjamins, minimes et cadets

2.1.1. En simple, 16 joueurs par discipline et par catégorie sont qualifiés :

- les vainqueurs des Trophées Nationaux Jeunes ;
- les joueurs les mieux classés au classement final du circuit TNJ ;
- les 4 joueurs les mieux classés au CPPP.

2.1.2. En doubles, 16 paires par discipline et par catégorie sont qualifiées :

- les paires vainqueurs des Trophées Nationaux Jeunes ;
- les paires mieux classées au classement final du circuit TNJ ;
- les 4 paires les mieux classées au CPPP.

2.2. Juniors

2.2.1. La qualification au championnat s'effectue au moyen du seul critère CPPP

2.2.2. 16 joueurs/paires par discipline sont qualifiés

2.3. Critères de qualification pour les joueurs ex aequos au classement final du circuit TNJ

2.3.1. les joueurs ayant atteint le meilleur stade dans l'une des étapes TNJ ;

2.3.2. les joueurs les mieux classés au CPPP du 5 avril 2015 (premier CPPP de prise en compte des résultats TNJ 3).

2.4. Les Remplaçants

2.4.1. Les joueurs ou paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants et classés par ordre décroissant au CPPP (par addition des points des deux joueurs pour une paire de double).

3. Écheancier

- 12 mars 2015 : Lancement des inscriptions
- 28 et 29 mars 2015: T.N.J. 3
- 5 avril 2015 : date de prise en compte du CPPP pour la qualification des joueurs,
- 9 avril 2015 : date limite pour l'envoi des inscriptions,
- 23 avril 2015 : date de diffusion de la liste des qualifiés,
- 3 mai 2015 : date de prise en compte du CPPP pour la détermination des têtes de série,
- 5 mai 2015 : date de désistement sans justification
- 7 mai 2015 : diffusion des tableaux.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Le montant des inscriptions est fixé comme suit :

- 18 € par joueur en simple ;
- 11 € par joueur en doubles.

Les droits d'inscription sont facturés aux ligues par la Fédération après la compétition.

5. DOCUMENTS UTILES

- Formulaire d'engagement par la ligue
- Liste des joueurs qualifiables établie silvia.esousa@ffbad.org après le TNJ 3

6. MODALITES D'ORGANISATION

Seuls les finalistes et vainqueurs participeront aux podiums. Les récompenses des demi-finalistes seront remises à l'issue des demi-finales.

7. ADRESSES

Site fédéral : www.ffbad.org

Fédération : ffbad@ffbad.org
9-11 avenue Michelet
93583 SAINT-OUEN CEDEX
Téléphone : 01 49 45 07 07
Télécopie : 01 49 45 18 71

CFC :

GdB

Championnat de France des Comités départementaux Jeunes
Règlement

Règlement
adoption : CA du 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/14
validité : permanente
secteur : VS
remplace : Chapitre 4.5-2013/1
nombre de pages : 6 + 9 annexes

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement au championnat de France des comités départementaux.
La gestion du championnat est confiée par la Fédération à la Commission chargée des compétitions jeunes La Commission chargée des compétitions jeunes prend toutes décisions utiles, dans l'intérêt de la compétition et dans les limites de la délégation qui lui est attribuée par le conseil d'administration.
A l'issue de la phase finale le titre de champion de France des comités départementaux est attribué au vainqueur.

2. REGLES

Le Championnat de France des comités départementaux se déroule dans le respect des règlements généraux des compétitions, complétés par le présent règlement particulier et ses annexes. L'annexe 4 regroupe les dispositions spécifiques à une saison donnée.

3. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3.1. Constitution des divisions

3.1.1. La compétition comprend trois divisions, chacune est composée de 24 comités (en supposant 72 inscrits au plus) : Excellence, Honneur, Promotion. Chaque division est constituée de 6 poules de 4 comités. La composition des poules prend notamment en compte le niveau supposé des équipes, en appliquant le barème actuel défini à l'article 5.1.1. Cette évaluation du niveau des équipes est effectuée par la Commission chargée des compétitions jeunes en prenant en compte le CPPP du dernier dimanche d'octobre, soit en principe un mois avant la clôture des inscriptions.

3.1.2. La première saison de la réforme (2014-2015) :
- la division « Excellence » est composée du Champion en titre et de son dauphin, auxquels s'ajoutent les 22 comités les mieux classés.
- Les divisions « Honneur » et « Promotion » sont composées selon le classement.

Les poules sont constituées de préférence selon la proximité géographique (y compris en s'affranchissant, le cas échéant des frontières de ligue). Les têtes de série sont désignées dans chaque division (1 par poule) en fonction du classement. Le classement désignera les comités du rang 2, du rang 3 et du rang 4 de chaque poule.
Les deux premiers de chaque poule d'Excellence sont qualifiés pour la finale. Les deux autres disputent des barrages contre les deux premiers de chaque poule d'Honneur (barrages en 6 poules de 4, avec répartition géographique).
De façon similaire, un barrage oppose les deux derniers des poules d'Honneur aux deux premiers des poules de Promotion.

3.1.3. À partir de la deuxième saison (2015-2016) :
- La division Excellence est composée :
  - du champion en titre et de son dauphin ;
  - des six équipes victorieuses des barrages Excellence-Honneur ;
  - des équipes engagées les mieux classées afin de compléter la division à 24 équipes.
- Les mêmes principes sont appliqués à la division Honneur composée :
  - des six vainqueurs des barrages Honneur-Promotion ;
  - des équipes engagées les mieux classées afin de compléter la division à 24 équipes .
- La division Promotion est constituée par les autres équipes inscrites, dans la limite des vingt-quatre mieux classées.

3.1.4. Dans le cas d'inscriptions supérieures à 72 équipes, la Commission chargée des compétitions jeunes se réserve le droit de réorganiser la division Promotion et de créer une nouvelle division afin de permettre à toutes les équipes inscrites de participer au championnat.

3.1.5. Si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant en Promotion ou en Honneur, la constitution de poules de trois est privilégiée.

3.2. Déroulement de la compétition

La compétition se déroule en deux journées dont les dates seront inscrites au calendrier fédéral. La première journée est une journée de classement, la deuxième journée est la finale pour les 12 meilleurs comités et journée de barrage pour les autres.

– Journée 1 :

Les quatre équipes de chaque poule se rencontrent, afin d'établir un classement de 1 à 4.

– Journée 2 :
  - Les douze équipes qualifiées en Excellence disputent la finale ;
  - Les 24 équipes appelées à disputer les barrages Excellence/Honneur sont réparties en six poules de quatre et se rencontrent de façon similaire à la J1 ;
  - Les 24 équipes appelées à disputer les barrages Honneur/Promotion sont réparties en six poules de quatre et se rencontrent de façon similaire à la J1.

3.3. Déroulement de la finale

Le déroulement de la finale est décrit en Annexe 2.

3.4. Candidatures à l'accueil d'une journée

3.4.1. Pour la J1 et les J2 de barrage, un appel à candidature sera adressé par la Commission chargée des compétitions jeunes avant chaque journée. Les candidatures à l'accueil d'une journée doivent être adressées à la commission sous forme d'un dossier comprenant au minimum :

– les coordonnées du correspondant du comité pour la compétition,
– le nom et l'adresse du lieu,
– les caractéristiques de la salle (hauteur de salle, nombre de terrains, capacité des tribunes),
– les capacités hôtelières à proximité du lieu de compétition.

3.4.2. Pour la finale, un appel à candidature particulier sera lancé.

3.5. Accueil d'une journée

Chaque journée de poule ou barrage est accueillie par l'un des participants. La finale n'est plus systématiquement accueillie par le champion. Les douze participants (ou d'autres structures) peuvent se porter candidats. La décision du choix des organisateurs sera prise par la Commission chargée des compétitions jeunes.

4. CRITERES DE PARTICIPATION

4.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au championnat les joueurs régulièrement licenciés dans le comité correspondant pour la saison en cours, aux dates d'inscription à la phase considérée, et ne faisant l'objet d'aucune suspension aux dates de compétition.

Nonobstant les dispositions du Règlement des Mutations, un joueur ne peut représenter deux comités différents dans le championnat au cours de la même saison.

À titre transitoire et dérogatoire, il est toléré que deux comités s'associent pour former une équipe, sous le contrôle de la Commission chargée des compétitions jeunes.

4.2. Surclassement de catégorie

Les joueurs sont autorisés à évoluer dans la catégorie d'âge supérieure. Un joueur ne peut être inscrit que dans une seule catégorie et ne jouer, pour la journée concernée, que dans la catégorie où il a été inscrit.

Il est possible de changer de catégorie d'une journée à l'autre mais le changement doit apparaître sur la nouvelle feuille d'engagement.

4.3. Composition des équipes

Chaque équipe regroupe des joueurs des trois catégories benjamins, minimes et cadets.

Une équipe est composée, dans chaque catégorie, d'au moins 2 garçons et 2 filles et d'au plus 6 garçons et 6 filles identifiés, par journée.

Chaque équipe doit comprendre dans son effectif, pour chacune des journées du championnat, un arbitre ou un jeune arbitre (cf. article 7.2).

4.4. Engagement et inscriptions des équipes

Les engagements des équipes sont effectués obligatoirement pour l'ensemble des deux journées du championnat (journée de classement, finale ou barrage), par envoi à la Commission chargée des compétitions jeunes via le siège de la Fédération avant la date indiquée en Annexe 4 (preuve de la date d'envoi à la charge de l'équipe), avec copie à la ligue d'appartenance.
Le formulaire d'engagement de l'équipe (formulaire 1 annexé) doit être envoyé, dûment rempli par le président du comité, accompagné du règlement des droits d'inscription.
Au moins dix jours avant chaque journée de compétition, le comité doit envoyer une liste de joueurs titulaires à l'organisateur de la journée, au moyen du formulaire 2 annexé.
Un export intégral des joueurs du comité est effectué par l'organisateur sur le logiciel utilisé pour la compétition.
Le remplacement d'un titulaire est autorisé le jour de la compétition à condition qu'il figure sur la liste des engagés.
En cas d'inscription hors délai, l'équipe fautive n'est pas retenue.

4.5. Droits d'engagement

Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que le formulaire d'engagement de l'équipe. Les droits d'engagement ne sont pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait.
Les droits d'engagements sont fixés par la Commission chargée des compétitions jeunes et sont établis pour l'ensemble du championnat.
Au vu des éléments du dossier concernant le forfait, l'équipe est passible d'une sanction selon les modalités prévues en annexe 5.

4.6. Accompagnateurs

Les équipes doivent être accompagnées d'au moins un responsable majeur nommé par le comité et présent le jour de la compétition. Si le nom du représentant ne figure pas sur la feuille d'inscription des joueurs, celle-ci sera refusée.

5. PRINCIPES SPORTIFS

5.1. Estimation de la valeur d'une équipe

Chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe, les deux mieux classés, parmi les licenciés du comité, au classement permanent par points (CPPP) des garçons et des filles de chacune des trois catégories d'âge sont pris en compte. On considère la catégorie réelle des joueurs, quelle que soit la catégorie dans laquelle ils sont inscrits.
Le barème suivant est appliqué :

- 1 point pour le 1re au CPPP de la catégorie (application TOP 200)
- 2 points pour le 2e au CPPP de la catégorie
- 3 points pour le 3e au CPPP de la catégorie
- etc.
- 201 points pour tous les joueurs au-delà de la 200e place.

Les équipes sont classées dans l'ordre croissant du total de points obtenus.

5.2. Nombre de matchs par rencontre

Chaque rencontre consiste en 15 matchs, avec 5 matchs par catégorie :

- 1 simple homme
- 1 simple dame
- 1 double homme
- 1 double dame
- 1 double mixte

Un joueur ne peut pas disputer plus de deux matchs par rencontre.

6. PRINCIPES FINANCIERS

Une mutualisation des coûts de déplacements est mise en place, grâce à la création d'un fond constitué du total des inscriptions reçues et d'une participation fédérale. La participation est intégrée comme critère dans le dialogue de gestion.

7. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

7.1. Déclaration de présence et composition d'équipe

La salle est ouverte au moins une heure avant le début des rencontres.
La réunion du juge-arbitre avec les capitaines d'équipes a lieu 50 mn avant le début des rencontres, sauf pour la finale ou la réunion a lieu la veille à 19h30.
Le capitaine de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe au juge-arbitre 30 mn avant le début de chaque rencontre (formulaire 3 annexé). Ne peuvent figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs présents dans le gymnase 30 minutes avant le début de la rencontre.
L'ordre des matchs est le suivant : SH, SD, DH, DD, DMx. Le juge-arbitre peut modifier l'ordre des matchs dans l'intérêt de la compétition.
Les rencontres sont obligatoirement gérées à l'aide d'un logiciel permettant le transfert des résultats dans la base fédérale Poona

7.2. Arbitrage

Chaque équipe doit comprendre dans son effectif, pour chacune des journées du championnat:

- un arbitre au minimum départemental ou un jeune arbitre écusson bleu pour la J1 et les barrages ;
- un arbitre national pour la finale. Si la ligue du qualifié n'a pas d'arbitre national, il lui sera possible d'en choisir un dans une autre ligue. Aucune dérogation ne sera accordée.

Les arbitres accompagnant un comité n'ont pas obligation d'être licenciés dans celui-ci.
Les matchs sont arbitrés par les arbitres fournis par les équipes selon les rotations les mieux adaptées au nombre d'arbitres disponibles. Pour la finale, des arbitres supplémentaires sont désignés selon des modalités décrites en annexe 2 (article 6).
Les indemnités, les déplacements, l'hébergement et la restauration des arbitres fournis par les équipes sont à la charge de celles-ci.

7.3. Juge-arbitre

Pour la J1 et la journée barrage de la J2, le Juge arbitre sera désigné par le département organisateur et à la charge de celui-ci.
Pour la finale, le Juge Arbitre et ses adjoints seront désignés par la Commission Nationale Arbitrale (C.N.A.) et à la charge de celle-ci.

8. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

Lors de chacune des rencontres du championnat, le nom du comité ou du département doit figurer au dos de tous les maillots des joueurs. Cette inscription doit respecter la réglementation fédérale (lettrage de 10 cm, fond contrasté). Les autres inscriptions et sigles doivent également respecter la réglementation fédérale.

9. VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes classés au moins en catégorie standard (voir la liste annuelle sur http://www.ffbad.org).
Pour la finale, ils sont fournis par le partenaire de la compétition.
Pour la J1 et la journée de barrage, les organisateurs peuvent également bénéficier d'un tarif préférentiel auprès de ce partenaire, en s'adressant au siège de la Fédération.

10. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Lors d'une rencontre, le juge-arbitre peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du juge-arbitre.
Le remplaçant :

- doit être présent dans les conditions indiquées à l'article 7.1 ;
- ne doit pas être en situation de jouer plus de deux matchs par rencontre ;
- s'il est surclassé, doit avoir été déclaré dans la feuille d'inscription des joueurs pour la phase.

11. BAREME DES POINTS

11.1. Par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

- Victoire + 1 point
- Défaite 0 point
- Forfait - 1 point (match non joué)

Tous les matchs doivent être joués.

11.2. Sur l'ensemble des rencontres dans une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

- Victoire + 2 points
- Nul + 1 point
- Défaite 0 point
- Forfait - 1 point

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ; si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.
Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.
En cas d'égalité complète (même nombre de victoires, de sets, de points) la victoire ira à l'équipe ayant fait jouer le joueur (ou la joueuse) le (la) plus jeune.

11.3. Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0 / 21-0.

12. FORFAITS ET DISQUALIFICATION

12.1. Forfaits

Le juge-arbitre peut dans son rapport demander l'ouverture de poursuites disciplinaires contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe, ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

12.2. Joueurs disqualifiés

Un joueur disqualifié par le juge-arbitre ne peut plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Il fait l'objet des dispositions décrites par le règlement disciplinaire et le règlement des cartons en cas de disqualification.

13. COMMUNICATION DES RESULTATS

L'organisateur des rencontres est chargé d'envoyer par courrier ou par voie électronique les résultats à la Fédération, au plus tard le lundi suivant la journée de compétition. Le dossier se compose des feuilles de rencontres et des feuilles de composition d'équipe.
Le juge-arbitre est chargé de l'intégration des résultats à la base fédérale, dans le même délai.

14. TITRE ET TROPHEES

L'équipe qui remporte la finale reçoit le titre de Champion de France des Comités départementaux. Une coupe fédérale lui est remise qu'elle devra faire graver (année - nom du département) à ses frais. Elle doit la renvoyer à l'organisateur de la finale suivante, un mois avant la compétition.
Des médailles seront remises aux joueurs des équipes finalistes et demi-finalistes ainsi qu'aux entraîneurs (dans la limite de 20 récompenses par équipe).

15. RECLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, et sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au Juge-arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par courrier adressé à la Fédération par tout moyen prouvant la date d'envoi, accompagné du paiement de droits de consignation d'un montant précisé en annexe 5.
La Commission chargée des compétitions jeunes statue en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la Commission chargée des compétitions jeunes, les droits de consignation sont rendus au plaignant.

16. PENALITES ET RECOURS

La Commission chargée des compétitions jeunes est habilitée à décider de pénalités à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation ; une pénalité peut aller de la simple amende à la mise hors championnat.
En cas de désaccord avec une décision de la Commission chargée des compétitions jeunes, un comité peut, dans un délai de 8 jours (à compter de la date de réception du courrier notifiant la décision de la Commission chargée des compétitions jeunes), déposer un recours dans les conditions exprimées par le règlement fédéral relatif aux réclamations et litiges.

17. ANNEXES

- Annexe 1 : Déroulement J1 et J2 de barrage
- Annexe 2 : Déroulement phase finale
- Annexe 3 : Note aux juges-arbitres
- Annexe 4 : Dispositions relatives à la saison en cours
- Annexe 5 : Amendes et sanctions sportives
- Formulaire 1 : Formulaire engagement de l'équipe
- Formulaire 2 : Formulaire engagement joueurs
- Formulaire 3 : Déclaration de composition d'équipe
- Formulaire 4 : Feuille de rencontre

GdB

Championnat de France des Comités départementaux Jeunes

J1 et J2 de barrage

Annexe 1
adoption : CA du 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : permanente
secteur : VS
remplace : nouveau
nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. J1 ET J2 DE BARRAGE.

Dès que la Commission chargée des compétitions jeunes a connaissance des inscriptions (fin novembre), elle répartit les comités suivant leur valeur au CPPP en 3 divisions : Excellence, Honneur et Promotion.
L'inscription d'équipes des comités ultramarins sera traitée au cas par cas.

2. DEROULEMENT DES JOURNEES

L'équipe-hôte est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, mise en rapport avec le juge-arbitre, tenue de la table de marque, envoi des résultats) et en supporte les frais. Elle se tient à la disposition des équipes qu'elle reçoit pour l'organisation de leur hébergement et prévoit une restauration appropriée (buvette) dans le gymnase ou à proximité.
Des navettes doivent être prévues, si nécessaire, pour le transport des équipes (gare, hôtels, gymnases).
Elle informe les équipes par courrier, au moins 30 jours avant la compétition, des modalités décrites ci-dessus :

- Les équipes prennent en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de leurs joueurs, accompagnateurs et arbitres ;
- La salle doit être apte à accueillir une compétition de haut niveau (quant à la hauteur du plafond, aux conditions d'éclairage, à l'accueil du public) ;
- Le nombre minimum de terrains requis est de 7 (6 pour la compétition et 1 pour les échauffements). Un dispositif d'affichage est à prévoir, permettant au public de suivre l'évolution aussi bien des matchs que des rencontres dans leur ensemble.

3. ARBITRAGE – JUGE ARBITRAGE

Pour ces journées, le juge-arbitre est désigné par le comité départemental qui accueille. Ses indemnités, frais de déplacement, d'hébergement sont à la charge du Comité (cf. Modalités financières).
Il est conseillé d'utiliser des jeunes officiels UNSS en tant que scoreurs tout au long de la compétition.
En cas d'un nombre insuffisant de jeunes officiels UNSS, les responsables d'équipe désigneront des scoreurs parmi leurs joueurs disponibles.
La Commission Départementale d'Arbitrage (CDA) hôte est chargée du "recrutement" de juges-arbitres adjoints (si nécessaire), des jeunes officiels UNSS et jeunes arbitres.
Les indemnités, les déplacements, l'hébergement et la restauration des juges-arbitres adjoints, des jeunes officiels UNSS et jeunes arbitres sont à la charge de l'organisation.

4. HORAIRES

Les horaires conseillés de début des rencontres sont :

- Samedi 15h00	1re tour	1re de poule contre 3e de poule/2e de poule contre 4e de poule
- Samedi 18h15	2e tour	1re de poule contre 2e de poule/3e de poule contre 4e de poule
- Dimanche 9h00	3e tour	1re de poule contre 4e de poule/2e de poule contre 3e de poule

Si des poules de 3 doivent se disputer, les horaires de début des rencontres sont :

- Samedi 15h00	1re tour	2e de poule contre 3e de poule
- Samedi 18h15	2e tour	1re de poule contre 3e de poule
- Dimanche 9h00	3e tour	1re de poule contre 2e de poule

Remarque : ces horaires sont ceux de début des rencontres. L'horaire du 2e tour est indicatif et dépendra de la durée du 1er tour.
Si l'organisateur souhaite que les rencontres aient toutes lieu sur une seule et même journée, il devra obtenir l'accord de l'ensemble des équipes participantes et du juge arbitre. Celui-ci veillera au strict respect du RGC, notamment en ce qui concerne le nombre de matchs joués par chacun des participants et les horaires de jeu.
Le juge-arbitre de la journée a tous pouvoirs pour disqualifier une équipe ne respectant pas ces horaires.
De plus, il vérifiera le respect de tous les autres points signalés ci-dessus.
En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, la Commission chargée des compétitions jeunes interprète ce règlement dans la limite de la délégation qui lui est accordée par le Conseil d'Administration.

GdB

Championnat de France des Comités départementaux Jeunes
Finale

Annexe 2
adoption : CA du 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : permanente
secteur : VS
remplace : Chapitre 4.5.A2-2013/1
nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

La finale est organisée de la façon suivante :

1. Date et lieu

La date de la finale est indiquée dans l'annexe 4 (dispositions annuelles).
La finale est organisée par l'un des comités départementaux finalistes ou une autre structure.
Dès la connaissance des finalistes, un appel à candidature sera lancé. La Commission désignera ensuite le lieu choisi.

2. Qualification pour la finale.

À l'issue de la 1re journée, les deux premiers comités départementaux de chaque poule d'Excellence, soient 12 comités départementaux, se retrouveront pour la finale.

3. Deroulement de la competition

Elle regroupe 12 comités départementaux répartis en 4 poules de 3. La composition des poules sera établie par la Commission chargée des compétitions jeunes en application du RGC.

- les premiers de poules de la phase qualificative disputent les 1/2 finales (tirage au sort), le match de classement pour la 3e place est organisé ;
- les deuxièmes de poules disputent les matchs de classement de la 5e à la 8e place (tirage au sort) ;
- les troisièmes de poules disputent les matchs de classement de la 9e à la 12e place (tirage au sort).

Tous les matchs des rencontres de poules doivent être joués. En accord avec les responsables d'équipes, le juge arbitre peut proposer d'arrêter les rencontres des matchs de classement quand une équipe atteint les huit points. En cas de désaccord des capitaines d'équipes, c'est le juge arbitre qui prendra la décision finale, en particulier, s'il juge que la compétition risque de terminer tard le samedi.

4. Organisation

L'équipe-hôte est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, mise en rapport avec les juges-arbitres désignés par la CNA, tenue de la table de marque, envoi des résultats) et en supporte les frais. Elle se tient à la disposition des équipes qu'elle reçoit pour l'organisation de leur hébergement et prévoit une restauration appropriée (buvette) dans le gymnase ou à proximité.

Des navettes doivent être prévues pour le transport des équipes (gares, hôtels, gymnases).

Elle informe les équipes par courrier, au moins 30 jours avant la compétition, des modalités décrites ci-dessus.

Les équipes prennent en charge les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement de leurs joueurs, accompagnateurs et jeunes arbitres.

La salle doit être apte à accueillir une compétition de haut niveau (quant à la hauteur du plafond, aux conditions d'éclairage, à l'accueil du public).

Le nombre minimum de terrains requis est de 12. Un dispositif d'affichage est à prévoir, permettant au public de suivre l'évolution aussi bien des matchs que des rencontres dans leur ensemble.

Les volants sont fournis par la société partenaire de la compétition.

Les récompenses sont à la charge de la fédération (cf. article 14 du règlement du championnat).

5. TENUE VESTIMENTAIRE

Lors de chacune des rencontres de la finale du Championnat, les joueurs des équipes doivent se présenter avec des maillots identiques portant le nom du Comité départemental (ceci ne remplaçant en aucun cas l'éventuel sponsor du Comité départemental). Chaque Comité départemental peut disposer de plusieurs jeux de maillots de couleurs différentes.

6. ARBITRAGE - JUGE ARBITRAGE

Les juges-arbitres désignés par la CNA ont leurs indemnités, frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pris en charge par la FFBaD (cf. Modalités financières).

Il est conseillé d'utiliser des jeunes officiels UNSS en tant que scoreurs tout au long de la compétition et en tant que juges de lignes, le recrutement est à la charge de la CDA hôte ; les indemnités, les déplacements, l'hébergement et la restauration sont à la charge de l'organisation.

En cas d'un nombre insuffisant de jeunes officiels UNSS, les responsables d'équipe désigneront des scoreurs parmi leurs joueurs disponibles.

Chacun des 12 Comités départementaux qualifiés devra se présenter avec un arbitre, l'indemnité, le déplacement, l'hébergement et la restauration de celui-ci est à leur charge.

La CDA hôte proposera au moins 6 arbitres, les indemnités, les déplacements, l'hébergement et la restauration sont à la charge de l'organisation.

La CNA fournira le nombre nécessaire d'arbitres supplémentaires pour atteindre un total de 24 arbitres, les indemnités, les déplacements, l'hébergement et la restauration de ces arbitres supplémentaires sont à la charge de la FFBaD.

7. HORAIRES

Les horaires indiqués ci-dessous sont des horaires indicatifs de début de rencontre.

7.1. Vendredi

- 19h30 : Réunion des capitaines ;
- 20h15 : Réunion des arbitres.

7.2. Rencontres du samedi - 240 matches

08h30	Poule A 2e de poule contre 3e de poule			Poule B 2e de poule contre 3e de poule			Poule C 2e de poule contre 3e de poule			Poule D 2e de poule contre 3e de poule		
11h15	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
11h45	Poule A 1er de poule contre 3e de poule			Poule B 1er de poule contre 3e de poule			Poule C 1er de poule contre 3e de poule			Poule D 1er de poule contre 3e de poule		
14h30	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
15h00	Poule A 1er de poule contre 2e de poule			Poule B 1er de poule contre 2e de poule			Poule C 1er de poule contre 2e de poule			Poule D 1er de poule contre 2e de poule		
17h45	Tirage au sort des rencontres du tableau final											
18h45	1re rencontre de classement entre les 4 équipes classées troisièmes de poule (places de 9 à 12)			2e rencontre de classement entre les 4 équipes classées troisièmes de poule (places de 9 à 12)			1re rencontre de classement entre les 4 équipes classées deuxièmes de poule (places de 5 à 8)			2e rencontre de classement entre les 4 équipes classées deuxièmes de poule (places de 5 à 8)		

7.3. Rencontres du dimanche - 120 matchs

09h00	1re Demi-Finale			2e Demi-Finale			Rencontre de classement pour la 9e et 10e place			Rencontre de classement pour la 11e et 12e place		
11h45	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
12h30	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Rencontre de classement pour la 5e et 6e place			Rencontre de classement pour la 7e et 8e place		
	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause						
13h00	Pause	Pause	Pause	Rencontre de classement pour la 3e et 4e place								
13h30	**finale**											

GdB

Championnat de France des Comités Départementaux Jeunes

note aux JA

Annexe 3
adoption : 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : permanente
secteur : VS
remplace : Chapitre 4.5A3-2013/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Lors des rencontres du Championnat de France Inter Comités départementaux Jeunes, le juge-arbitre devra assumer notamment, en plus de celles inhérentes habituellement à sa fonction, les tâches énumérées ci-après :

1. AVANT CHAQUE RENCONTRE

1.1.1. Faire le briefing avec les managers d'équipes 50 minutes avant le début de la compétition le vendredi à 19h30 pour la finale).

1.1.2. Arrêter la liste des joueurs pointés 30 minutes avant chaque rencontre.

1.1.3. Recevoir la composition d'équipe de chaque équipe (au moins 30 minutes avant la rencontre).

1.1.4. Vérifier qu'elle ne comporte que des joueurs pointés 30 minutes avant chaque rencontre.

1.1.5. Vérifier qu'aucun de joueur n'est déclaré pour plus de deux matchs dans la rencontre.

1.1.6. Vérifier que les joueurs ne sont pas inscrits dans deux catégories différentes.

1.1.7. En cas de forfait de joueurs, appliquer l'article 12.

1.1.8. Faire rectifier par le capitaine de l'équipe, sous peine de disqualification, toute anomalie constatée lors des contrôles ci-dessus.

1.1.9. Communiquer aux capitaines la composition des équipes adverses et déterminer, l'ordre des matches (Article 7.1.). Il doit retenir d'autorité l'ordre le plus rationnel, eu égard aux temps de repos nécessaires et au temps disponible pour la rencontre.

1.1.10. Transmettre le résultat de ces opérations à la table de marque.

2. PENDANT LA RENCONTRE

2.1.1. En cas de blessure, appliquer l'Article 10.

2.1.2. Mettre en place la rotation d'arbitres la mieux adaptée au nombre d'arbitres disponibles.

3. APRES CHAQUE RENCONTRE

Vérifier la feuille de rencontre, la faire signer par les deux managers et la contresigner.

4. ENTRE 2 RENCONTRES

Vérifier auprès des capitaines d'équipes si d'éventuels joueurs sont à rajouter pour la rencontre suivante ; si c'est le cas, prévenir les capitaines des autres équipes.

5. À LA FIN DE LA « JOURNEE » DE COMPETITION

Envoyer à la FFBaD, au plus tard 3 jours après la journée, le rapport de juge arbitre (version par équipe) et ses annexes éventuelles : compléments d'information.

Rappel important : c'est à l'organisateur d'envoyer le dossier de résultats de la compétition (article 13)

P.S. : Vous avez tous pouvoirs concernant un éventuel forfait d'équipe, pour retard par exemple, après avoir pris des renseignements éventuels auprès du capitaine de l'équipe par téléphone.

GdB

Championnat de France des Comités départementaux Jeunes

Dispositions pour la saison 2014-2015

Annexe 4
adoption :
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : saison 2014-2015
secteur : VS
remplace : Chap. 4.5A4-2013/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. DROITS D'ENGAGEMENT ET DE CONSIGNATION.

Droits d'engagement : 300 € par équipe
Droits de consignation relatifs à une réclamation : 76 €.

2. CALENDRIER DES JOURNEES.

Le calendrier pour la saison 2014-2015 est le suivant :

Journée des comités	22/23 novembre 2014
1re journée (J1) :	7/8 février 2015
2e journée(J2) :	20/21 juin 2015

3. ECHEANCIER D'INSCRIPTION.

Le Top 200 pris en compte pour le classement des comités : 26 octobre 2014
Lancement des inscriptions : 5 novembre 2014
Date limite d'inscription : 20 novembre 2014
Diffusion des listes des équipes par division (Excellence/Honneur/Promotion) : 27 novembre 2014
Diffusion des listes des groupes participant aux phases finales : 3 mars 2015

4. ADRESSES

Site fédéral : www.ffbad.org
Fédération : ffbad@ffbad.org
9-11 avenue Michelet
93583 SAINT-OUEN CEDEX
Téléphone : 01 49 45 07 07
Télécopie : 01 49 45 18 71
CNCJ : **silvia.esousa@ffbad.org**

GdB

Championnat de France des Comités départementaux Jeunes
amendes et pénalités

Annexe 5
adoption : 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : permanente
secteur : VS
remplace : Chapitre 4.5.A5-2013/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Rappel : *selon l'article 16 du règlement, la Commission chargée des Compétitions est habilitée à prendre toute pénalité à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation ; cette pénalité peut aller de la simple amende à la mise hors championnat.*
La liste des amendes et pénalités sportives ci-dessous n'est donc pas exhaustive.

1. QUALIFICATIONS DES EQUIPES

Pour les 2 journées, un retard à l'envoi de la liste des joueurs qualifiés :
- De 24 heures à 48 heures ..... **155 €**
- Plus de 48 heures de retard..... **équipe non retenue**

2. DESISTEMENT DE L'ORGANISATEUR

Désistement de l'organisateur ..... **760 €**

3. DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Forfait d'une équipe sur une journée ..... **760 €**
Utilisation d'un volant non agréé ..... **760 €**

4. ENVOI DES RESULTATS

Retard dans l'envoi des résultats et/ou dossier incomplet .... **160 €**

5. TENUES NON-CONFORMES AU REGLEMENT

Absence du nom du comité ou du département ..... **30 €** par joueur et par rencontre

6. JOUEURS NON EN REGLE SUR LES LICENCES

Joueur non licencié ..... **150 € Forfait (-1)** par match joué (selon l'article 10)
Joueur licencié non-joueur ..... **150 € Forfait (-1)** par match joué (selon l'article 10)

7. ARBITRAGE (UNIQUEMENT POUR J1 ET J2 DE BARRAGE)

Absence d'arbitre sur une rencontre ..... **500 €**

Arbitre insuffisamment gradé sur une rencontre..... **100 €**

Arbitre insuffisamment gradé (récidive) ..... **300 €**

GdB

Championnat de France Vétérans
règlement

Règlement
adoption : CA 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : permanente
secteur : Vie Sportive
remplace : Chapitre 4.6-2013/1
nombre de pages : 3 + 3 annexes

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. GENERALITES

1.1. Définitions

On entend par championnat de France une compétition attribuant des titres fédéraux individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles).

Le Championnat de France vétérans, ci-après désigné « le championnat », est ouvert aux joueurs seniors âgés de plus de 35 ans et aux joueurs vétérans

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.

2. PARTICIPATION

Cette participation est limitée dans les conditions décrites ci-après.

2.1. Nationalité

Les critères de participation concernant la nationalité sont définis dans le règlement du statut des étrangers, chapitre 2.2 du guide du badminton, article 3.

2.2. Licences

Seules peuvent être admises à participer aux championnats de France les personnes régulièrement licenciées à la FFBaD en catégorie joueur pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour la compétition visée.

2.3. Catégorie d'âge

Sept groupes d'âge sont constitués : 35 à 39 ans (V1), 40 à 44 ans (V2), 45 à 49 ans (V3), 50 à 54 ans (V4), 55 ans à 59 ans (V5), 60 ans à 64 ans (V6), 65 ans et plus (V7).

3. MODALITES D'ENGAGEMENT AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les joueurs désirant participer sont tenus de respecter les modalités ci-après. Leur non-respect peut entraîner le refus d'une inscription.

3.1. Contenu des engagements

Les engagements sont à effectuer soit directement par le joueur, soit par son club

Les engagements sont constitués par les pièces suivantes :
- formulaire individuel figurant en annexe 4.6.F1 dûment rempli et paraphé par le joueur ;
- règlement des droits d'inscription.

3.2. Droits d'inscription

L'inscription est soumise au versement de droits d'inscription pour chacune des disciplines auxquelles le joueur participe. Ces droits sont à verser par le joueur au moyen d'un chèque signé libellé à l'ordre de la FFBaD

Le montant des droits d'inscription est précisé en annexe 4.0.A2 pour chaque compétition et chaque discipline.

En cas de désistement sans motif valable et dûment justifié après la date limite indiquée en Annexe 4.6.A1, les droits d'inscription restent acquis à la Fédération (cf. article 4.3.3 du Règlement Général des Compétitions).

3.3. Délais

Les engagements doivent parvenir au siège fédéral par courrier dans les délais requis à l'attention du responsable de la Commission Fédérale des Compétitions.

Ces délais sont établis pour chaque compétition par circulaire annuelle émise par la Commission Fédérale Compétitions.

3.4. Critères de qualification

3.4.1. Le nombre de qualifiés est limité à 48 joueurs en simple et 36 paires en double et mixte dans chaque catégorie d'âge.

3.4.2. La liste des qualifiés est établie en fonction du CPPP (par addition des points des deux joueurs en double et mixte) à la date indiquée en annexe 4.6.A1.

3.4.3. Quatre places au maximum par tableau sont réservées aux joueurs ultramarins, choisis le cas échéant selon le CPPP.

3.4.4. Les joueurs/paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPP (par addition des points des deux joueurs en double et mixte).

4. DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

4.1. Structure de la compétition

L'annexe 4.0.A1 précise la structure de la compétition :

- nombre de joueurs admis dans les tableaux ;
- mode de compétition (élimination directe intégrale ou poules préalables à l'élimination directe) ;
- nombre de têtes de série ;
- modalités de classement dans les poules éventuelles ;
- modalités de confection des tableaux.

4.2. Arbitrage

Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un Juge-Arbitre désigné par la Commission Nationale d'Arbitrage. Celui-ci doit veiller à l'égalité de traitement de tous les compétiteurs et à l'application de l'ensemble des règlements édictés par la BWF et la FFBaD et applicables à la compétition concernée.

La validité des inscriptions ayant été vérifiée par le secrétariat fédéral lors de leur réception, le juge-arbitre n'aura à vérifier que l'identité des joueurs présents. Il s'assurera du bon arbitrage des matches et conseillera les arbitres.

Les arbitres seront également désignés par la CNA. Les juges de ligne seront désignés par l'organisateur de la compétition sous le contrôle de la Commission Nationale d'Arbitrage.

5. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS VETERANS INTERNATIONAUX

5.1. Modalités

La participation des vétérans aux championnats d'Europe ou du Monde qui suivent le Championnat de France est prise en charge selon les modalités suivantes :

- Prise en charge par la FFBaD des frais d'inscription ;
- Nomination et prise en charge d'un responsable de délégation ;
- Proposition d'achat de tenues identifiées FFBaD à un tarif préférentiel auprès du partenaire fédéral ;

5.2. Critères de sélection

Les critères de sélection sont fonction de la taille des tableaux du championnat de France précédant le championnat international.

5.2.1. Inscriptions fédérales au Championnat d'Europe Vétérans :

- Tableaux de 16 joueurs/paires ou plus : ½ finalistes et finalistes
- Tableaux de moins de 16 joueurs/paires finalistes

5.2.2. Inscriptions fédérales au Championnat du Monde Vétérans :

- Tableaux de 24 joueurs/paires ou plus : ½ finalistes et finalistes
- Tableaux de moins de 24 joueurs/paires finalistes

5.2.3. Les joueurs seront inscrits sous réserve qu'ils confirment leur participation auprès de la FFBaD.

6. MODALITES D'APPLICATION

La Commission Fédérale des Compétitions et la Commission Nationale de l'Arbitrage sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de veiller à la bonne application de cette instruction.

7. LISTE DES ANNEXES

- Annexe 4.0.A1. Modalités des compétitions
- Annexe 4.0.A2. Montant des droits d'engagement
- Annexe 4.6.A1 Dispositions saison
- Annexe 4.6.F1. Formulaire d'engagement au championnat de France vétérans

GdB

Championnat de France Vétérans

Dispositions pour la saison 2014-2015

Annexe 1
adoption CA du 22/03/2014
entrée en vigueur : 01/09/2014
validité : saison 2014-2015
secteur : Vie Sportive
remplace : Chapitre 4.6.A4-2013/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. Date et Lieu

Les Championnats de France Vétérans auront lieu du 23 au 25 mai 2015 à St Louis et Village-Neuf (68). Ils seront organisés par le club Volant des 3 frontières.

2. Echeanciers

2.1. Inscriptions

- Date de lancement : 5 février 2015
- Date limite : 26 mars 2015
- Date de prise en compte du CPPP : 5 avril 2015

2.2. Championnat de France

- Date d'envoi de la liste des qualifiés : 16 avril 2015
- Date de prise en compte du CPPP pour les tableaux : 3 mai 2015
- Date de désistement sans justification 10 mai 2015
- Date de diffusion des tableaux : 12 mai 2015

2.3. Droits d'inscription

Le montant des inscriptions est fixé comme suit :

- 18 € par joueur en simple ;
- 11 € par joueur en doubles.

Le chèque signé du montant des droits d'inscription doit être joint au formulaire d'inscription ; ainsi qu'un R.I.B. pour les remboursements éventuels.

3. Documents utiles

– Formulaire d'engagement

4. Modalites d'organisation

Seuls les finalistes et vainqueurs participeront aux podiums. Les récompenses des demi-finalistes seront remises à l'issue des demi-finales.

5. Adresses

Site fédéral : www.ffbad.org

Fédération : ffbad@ffbad.org
9-11 avenue Michelet
93583 SAINT-OUEN CEDEX
Téléphone : 01 49 45 07 07
Télécopie : 01 49 45 18 71

CFC : silvia.esousa@ffbad.org

L'Officiel du Badminton

journal officiel de la Fédération Française de Badminton

L'officiel du Badminton, journal officiel de la Fédération Française de Badminton, association déclarée, agréée par arrêté ministériel du 31 décembre 2012 (SPOV1243663A).
9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.
Tél. : 01 49 45 07 07
Courriel : lob@ffbad.org

Dépôt légal : ISSN 1957-2417

Directeur de la publication : Richard REMAUD
Comité de rédaction : Jean-François ANINAT, Bruno BERT
Collaboration : Céline BERTON, Pascal CANDEILLE

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton : http://www.ffbad.org/mediatheque/publications/l-officiel-du-badminton/

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous contacter en indiquant vos noms et adresse.

Nos partenaires

Allianz

carlton

Partenaire titre des Internationaux de France

YONEX